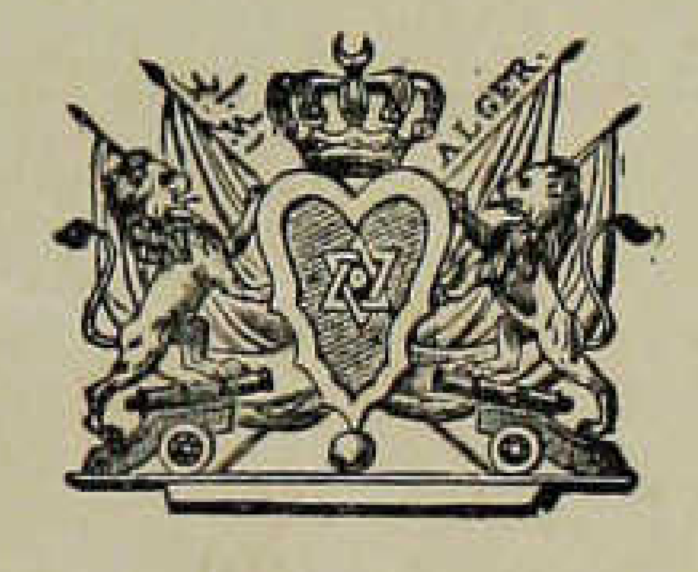
LE MZAB

PAR

A. COŸNE



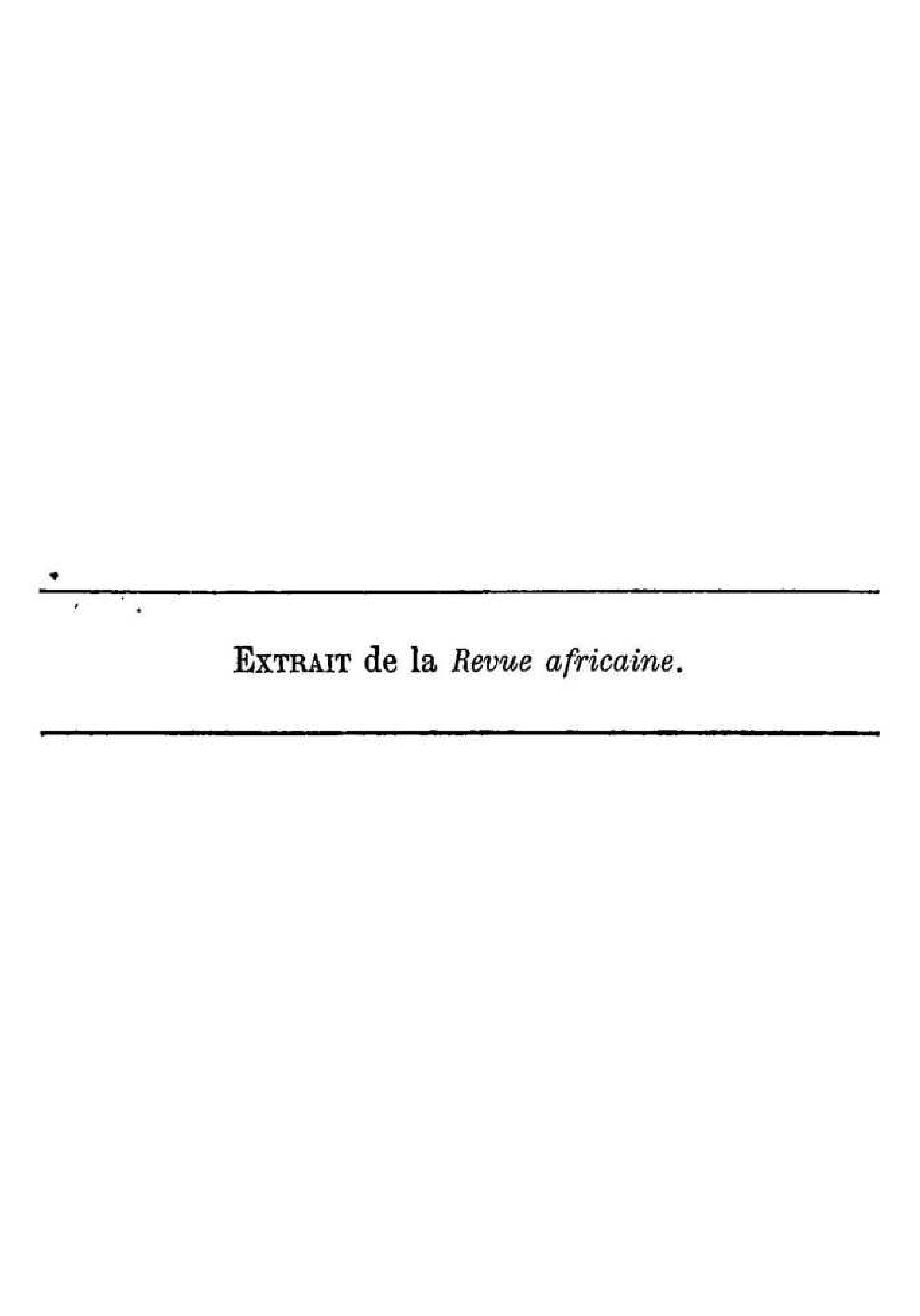


ALGER

ADOLPHE JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

4, PLACE DU GOUVERNEMENT, 4

1879



EXTRAIT de la *Revue africaine*.

LE MZAB

A environ 110 kilomètres au sud de Laghouat, on rencontre les premières assises d'un plateau rocheux, découpé en tous les sens par de petites vallées irrégulières, qui semblent s'enchevêtrer les unes dans les autres. Ce réseau de rochers et de vallons disséminés à l'aventure, commence un peu au sud de la citerne de Tilghemt, et marque, vers le sud, la fin de la région des alfa et des doyas parsemées de bethoums (pistachiers térébinthes) ; il occupe une surface d'environ 8,000 kilomètres carrés, comprise entre le 33e degré 20° et le 32e degré de latitude nord, dans le sens du nord au sud ; et entre le 0°4' de longitude ouest et le 1°50' de longitude est, dans le sens de l'ouest à l'est.

Ce plateau, que les indigènes désignent du nom analogique de Chebka (filet), est généralement incliné du nord-ouest au sud-est ; il a une altitude moyenne de 7 à 800 mètres dans la partie nord-ouest, et de 300 mètres seulement dans la partie sud-est.

C'est le pays des Beni-Mzab.

Quatre vallées principales reçoivent les eaux de ce plateau ; ce sont : au sud, celle de l'Ouad Metlili, limitant à peu près la Chebka de ce côté ; en remontant vers le nord, la vallée de l'Ouad Mzab, qui prend sa source au nord-ouest de la Chebka et se perd dans le bas-fond d'El-Aïcha, à 16 kilomètres au nord de N'goussa ; puis la vallée de l'Ouad Neça, dont la tête est à El-Feyd, à l'est de Nili, et qui se perd, comme l'Ouad Mzab, dans

le bas-fond d'El-Aïcha ; enfin, sur la limite est de la Chebka, la vallée de l'Ouad Zegrir, qui prend sa source près de M'daguin, arrose le kçar de Guerara, et se perd à 18 kilomètres sud-est de cette ville, dans le bas-fond de Dayat ben Feïla.

Ces quatre vallées, ainsi que les divers affluents qu'elles reçoivent, se couvrent, pendant les mois de janvier et février, d'une végétation assez variée.

Les Larbaâ du cercle de Laghouat, les Oulad Yacoub du cercle de Tiaret, une partie des Oulad Nayls de Djelfa et de Biskra, les Châmbâa de Metlili, parcourent généralement, pendant l'hiver, le fond de ces vallées ; les Mekhalif El-Djorb et les Zaouïas arabes qui habitent les villes du Mzab, vivent en permanence dans le Chebka.

Le Bethoum (pistacia atlantica), que l'on trouve en grande quantité dans le pays qui sépare Laghouat de la Chebka, ne reparaît plus qu'à de rares intervalles dans le nord de la Chebka, et finit par disparaître, pour céder la place à une variété de tamaris appelé par les arabes *athal* (tamarix articulata). Cet arbre atteint souvent 10 mètres de hauteur ; son bois répand une forte odeur de soufre quand on le brûle.

Les plantes dominantes sont :

Ed-Drine....	Aristida pungens ;
El-Adjerem..	Anabasis articulata ;
El-Djefna....	Gymnoscarpe ;
Er-Regga....	Hélianthème ;
Er-Reggig...	Hélianthème ;
El-Guedem..	Espèce de gueule de loup ;
El-Remets...	Salsalea ligneuse. — Caroxilon articulatum ;
El-Chih......	Armoise. Arthémisia ;
Es-Seliane...	Aristidée graminée ;
El-Arfedj....	Ranthérium adpressum ;
En-Neci.....	Aristidée graminée.

En dehors des rivières que nous venons de nommer et de leurs affluents, le reste du pays est complétement dénudé et aride.

Comme formation géologique, la Chebka appartient aux terrains crétacés ; les calcaires en couches presque horizontales y dominent ; cependant, le fond des vallées est généralement sablonneux.

A 20 ou 25 mètres au-dessous du sol des vallées dont j'ai parlé plus haut, se trouve une nappe d'eau, non pas continue, mais un peu irrégulière, c'est-à-dire, qu'on ne trouve pas sûrement sur tout le parcours de ces vallées. Les puits du Mzab atteignent la couche aquifère et la dépassent ordinairement de 5 mètres ; aussi, quand on a presque épuisé un puits, on entend l'eau qui arrive avec bruit, comme celle d'un ruisseau rocailleux ; cette eau, excellente, a une température de 20 à 21 degrés, en toute saison.

Le volume d'eau de la nappe souterraine augmente ou diminue en raison des années pluvieuses ; la profondeur des puits varie de 25 à 35 mètres.

La rareté de l'eau fait que le pays est très-sain ; la mortalité y est de 2 °/₀ ; les fièvres y sont rares ; la maladie dominante est l'ophthalmie ; on y constate également quelques maladies de foie.

Le maximum de la température, en été, est de 35 à 40° ; les nuits y sont très-chaudes. En hiver, le thermomètre descend quelquefois, pendant la nuit, jusqu'à 4° au-dessus de zéro et monte pendant le jour à 15 ou 20°. La saison des pluies commence en octobre et finit au mois de février ; il ne tombe presque jamais de neige ; les orages ont lieu en automne.

Les vents d'est et du nord, lorsqu'ils soufflent en avril, à l'époque de la fécondation des palmiers, gênent beaucoup cette opération ; le vent du sud fait aussi quelquefois beaucoup de mal à la production des dattes, lorsqu'il souffle au mois d'août. Ce vent est celui qui règne le plus communément : c'est aussi le plus violent et le plus désagréable, en raison des sables qu'il entraîne et de l'élévation de température qu'il produit. J'ai pu constater, le 12 mars 1875, que le thermomètre indiquait 42° de chaleur à l'ombre, pendant une tourmente de vent du sud.

A peu près au centre de la Chebka, se trouve une sorte de cirque formé par une ceinture de roches calcaires très-luisantes,

et à pentes très-raides sur l'intérieur ; il est ouvert au nord-ouest et au sud-est par deux tranchées qui laissent passer l'Ouad Mzab. Ce cirque, d'environ 18 kilomètres de long sur une largeur de 2 kilomètres au plus, renferme cinq des villes de la confédération du Mzab, et les terrains que cultivent exclusivement en jardins les habitants de cette vallée.

Vue de l'extérieur et du côté du nord et de l'est, cette ceinture de rochers offre l'aspect d'une agglomération de koubbas étagées les unes au-dessus des autres, sans aucune espèce d'ordre ; on dirait d'une immense nécropole arabe.

La nature elle-même paraît morte ; là, aucune trace de végétation ne repose l'œil ; les oiseaux de proie, eux-mêmes, semblent fuir ces régions désolées ; seuls, les rayons d'un implacable soleil, se reflètent sur ces murailles de rochers d'un blanc grisâtre et produisent par les ombres qu'ils portent des dessins fantastiques.

Aussi, quel n'est pas l'étonnement, je dirai même, l'enthousiasme du voyageur, lorsque arrivé sur la crête de cette ligne de rochers, il découvre, dans l'intérieur du cirque, cinq villes populeuses, entourées de jardins d'une végétation luxuriante, se découpant en vert sombre sur les fonds rougeâtres du lit de l'Ouad Mzab.

Autour de lui, le désert dénudé, la mort ; à ses pieds, la vie, le travail et les preuves évidentes d'une civilisation avancée.

Ces cinq villes sont : El-Attef, à l'est, Bou-Noura, un peu plus à l'ouest, Melika, en face, Beni-Isguen et Ghardaïa.

Deux routes permettent l'accès du cirque que nous venons de décrire, en outre de celle qui suit le lit de la rivière ; l'une, venant de l'est, aboutit à El-Attef ; l'autre conduit de Metlili à Beni-Isguen.

La première, coupe la ceinture de rochers par un chemin en colimaçon d'un accès tellement difficile que les cavaliers sont généralement obligés de mettre pied-à-terre, en raison des dangers qu'offre le passage sur ces pentes raides, au milieu d'un chaos de roches polies et glissantes.

Quant à la route qui va de Metlili des Chambaâ à Beni-Isguen, elle suit un défilé très-étroit et rocheux ; sa descente sur Beni-

Isguen est aussi dangereuse que les passages les plus difficiles des Alpes ou des Pyrénées.

La seule route praticable du Mzab est celle de Laghouat à Ghardaïa, qui suit le lit de l'Ouad Mzab, un peu en amont de cette dernière ville.

La perspective du chemin, dans le lit de la rivière est véritablement admirable : à droite et à gauche, sont des jardins d'une fertilité merveilleuse, que font ressortir trois étages bien distincts de végétation ; sur le sol, des légumes ; au-dessus, des arbres fruitiers, tels que des figuiers, des grenadiers, des abricotiers ; enfin, au sommet, les têtes d'immenses palmiers supportées par des fûts dont quelques-uns ont plus de 20 mètres d'élévation ; quelquefois, de grandes vignes réunissent les arbres d'Europe aux palmiers du Sahara par des guirlandes naturelles des plus pittoresques.

Deux autres villes, appartenant également aux Beni-Mzab, gardent les extrémités nord et est de la chebka : l'une, Berrian, est située à une journée et demie de marche au nord de Ghardaïa sur l'Ouad Soudan ; l'autre, Guerara, placée à l'extrémité est de la Chebka, est construite sur l'Ouad Zeguerir, à 86 kilomètres est-nord-est d'El-Attef.

Je décrirai plus tard chacune de ces villes, en faisant connaître sa population, ses ressources et les diverses particularités qui la signalent à l'attention du voyageur.

Dans la Chebka vit une population curieuse à étudier sous bien des rapports ; c'est celle des Beni-Mzab, musulmans schismatiques, appartenant à la secte des kharedjites (sortants), c'est-à-dire qui sortent de l'obéissance. Les Arabes les appellent aussi *khouimes* (les 5^{mes}), autrement dit, ceux qui appartiennent à une 5^{me} secte, en dehors des quatre sectes orthodoxes de l'islamisme qui sont : les Maleki, Hanafi, Ambeli et Chafaï.

On sait que, peu après la mort du Prophète, des guerres d'extermination et des révolutions intérieures dévastèrent le monde musulman. Ces guerres furent autant religieuses que politiques, et l'unité de doctrine établie par Mohammed cessa bien vite d'exister.

Ce qui a surtout caractérisé la domination musulmane, c'est

l'alliance étroite de la politique et de la religion ; les guerres nationales, pour reconquérir l'indépendance, ne pouvaient donc entraîner les masses qu'à la condition de faire appel à un principe religieux.

C'est ce qui amena la formation de la secte des kharedjites.

A la suite des guerres scandaleuses entreprises par Maouïa, fils d'Abou Sofian, contre Ali, gendre du Prophète, pour occuper le trône du khalifat, les populations récemment soumises à l'islamisme, à la tête desquelles se trouvaient les ouahabites de l'Yemen, indignées de voir la dignité souveraine de l'imamat disputée par les armes, déclarèrent que cette dignité ne devait être donnée que par le suffrage universel des musulmans, et qu'on pourrait même choisir le candidat en dehors de la tribu des Koreichites.

Les nouveaux dissidents, en se séparant ainsi de ceux qui pratiquaient la doctrine orthodoxe établie par les khalifes, furent pour cette raison nommés kharedjites.

En l'an 38 de l'hégire, la plupart de ces schismatiques furent exterminés à Neherouan par les troupes d'Ali ; le reste fut dispersé dans les différentes provinces de l'empire musulman. C'est surtout par des réfugiés de l'Irak, que les doctrines kharedjites furent propagées au milieu des populations berbères de l'Afrique septentrionale. Ces doctrines trouvèrent de nombreux partisans chez les Berbères musulmans, qui, exaspérés de voir un peuple étranger s'établir chez eux en maître, accueillirent avec empressement une croyance religieuse qui leur permettait l'insurrection contre leurs conquérants, et la leur recommandait même comme article de foi.

Les guerres des kharedjites soutenues pour leur indépendance contre les Arabes envahisseurs et ceux des Berbères qui avaient embrassé le parti des Khalifes, durèrent plus de 150 ans, et ne cessèrent, à la suite de nombreux massacres, que lorsque l'autorité, en Afrique, passa à la famille des aghlébites, dont le chef reçut le gouvernement du khalife Haroun El-Rachid, et le rendit héréditaire dans sa descendance.

Les kharedjites, bien que d'accord entre eux sur les principaux

dogmes de l'islamisme, se partagèrent en plusieurs sectes dont les doctrines distinctives nous sont peu connues ; ce sont : les Eibadites, disciples d'Abd-Allah ben Eibad ; les Sofrides, disciples de Ziad ben Asfor ; les Nekkariens ou récusants, les Ouaçlia. Mais toutes ces sectes étaient unanimes sur un principe : celui de rétablir l'indépendance de la nation berbère, en renversant l'autorité des khalifes.

La tradition et quelques renseignements fournis par les historiens arabes permettent de voir dans les Mozabites actuels les descendants des derniers sectaires du kharedjisme.

Cette histoire sera faite un jour grâce aux patientes recherches, déjà couronnées de succès, que poursuit sur cette question, avec autant de zèle que d'autorité, un jeune savant bien connu par ses études historiques et ethnographiques sur les Berbères de l'Algérie, M. le professeur Masqueray.

Le cadre de cette étude ne comporterait pas de pareils développements que, du reste, je ne serais pas à même de fournir. Je dois donc me borner à reproduire ici les renseignements que j'ai pu recueillir moi-même au Mzab, et ceux fournis par les historiens musulmans, entre autres Ibn Khaldoun.

Le passage suivant de cet historien arabe indique quelles sont les tribus berbères qui embrassèrent les doctrines Eibadites, ainsi que les différentes luttes qu'elles eurent à soutenir (1).

« Quand la doctrine Kharedjite se répandit parmi les Berbères, » les Lemaïa adoptèrent les croyances des Eibadites. Cet exemple fut imité par leurs voisins, les Louata et les Haouara établis dans le Seressou, au sud-est de Mindas, ainsi que par les Zouagha, tribu qui demeurait à l'occident de ceux-ci.

Les Matmata, les Miknaça et les Zenata, établis au nord-est » de cette localité, avaient aussi adopté les croyances des Eibadites.

Abd-er-Rhahman-Ibn-Rostem, un des musulmans qui assistèrent à la conquête de l'Ifrîkïa, était fils de ce Rostem qui » commandait l'armée persanne à la bataille de Cadicia. Entré

(1) Voir Ibn-Khaldoun, traduction de M. de Slane, tome 1er, pages 24 et suivantes.

» en Ifrîkïa avec les avant-coureurs de l'armée arabe, il s'y établit, et, tout en montrant le plus grand dévouement au parti des Arabes Yéménistes, dont il était l'allié juré, il adopta les principes enseignés par les Karedjites.

Les Eibadites de la province de Tripoli, ayant pris les armes » pour châtier les Ourfeddjouma et leur enlever la ville de Cairouan, se rassemblèrent tous autour de leur chef spirituel, Ab-'l-Khattab-Abd-el-Ala-Ibn-es-Sameh-el-Mâaferi. En l'an » 141 (758-9), ils s'emparèrent de Tripoli et ensuite de Cairouan, » où ils firent un massacre épouvantable des Ourfeddjouma, commandés par Abd-el-Mélik-Ibn-Abi-'l-Djâd et des autres » tribus nefzaouiennes. Ibn-Abi-'l-Djâd lui-même perdit la vie dans ce jour de vengeance. Abou-'l-Khattab confia alors le gou- » vernement de Cairouan à Abd-er-Rahman-Ibn-Rostem, et em- » mena avec lui les Eibadites zenatiens, haouariens et autres qui avaient pris part à cette expédition. A la nouvelle de la » révolte des Berbères, des atrocités commises par les Ourfedd- » jouma et de la prise de Cairouan, siége du gouvernement de l'Ifrîkïa et du Maghreb, le khalife Abou-Djâfer-el-Mansour fit partir une armée pour ce pays, sous les ordres de Mohammed- » Ibn-el-Achâth-el-Khozaï, auquel il donna aussi la commission » de faire la guerre aux Kharedjites.

» Arrivé aux environs de Tripoli, en 144 (761-2), Ibn-el-Achâth défit l'armée berbère, qui était venue à sa rencontre, et en tua le général, Abou-'l-Khattab. Abd-er-Rahman-Ibn-Rostem se hâta alors d'évacuer Cairouan et d'emmener ses » fils et les gens de sa maison chez les Berbères eibadites du » Maghreb central. Arrivé au milieu de ses anciens amis et confédérés, les Lemaïa, il les rallia autour de lui, et, s'en étant » fait proclamer khalife, il résolut de fonder une ville qui lui servirait de siége de gouvernement. On bâtit par son ordre la ville de Téhert (Tiaret), sur le flanc du Djebel-Guezoul, montagne qui forme la limite du plateau de Mindas. Au pied de cette nouvelle capitale, coulait le Mînas (la Mina), rivière qui a ses sources du côté du midi et qui se jette dans le Chélif, après avoir passé auprès d'El-Bat'ha. Téhert, dont Abd-er-Rhaman posa les fondements en l'an 144 (761-2), s'agrandit

beaucoup pendant son règne. Après sa mort, le trône fut rempli par son fils, Abd-el-Ouahab. En l'an 196 (811-2), ce souverain, qui était en même temps chef de la secte eibadite, parut devant Tripoli à la tête d'une armée composée de Houara et d'autres Berbères. Abd-Allah, fils d'Ibrahîm-Ibn-el-Aghleb, gouvernait cette ville au nom de son père, quand il s'y vit bloquer par l'ennemi. Ce fut pendant ce siége qu'il apprit la mort de son père, et voulant se rendre tout de suite à Cairouan pour y prendre le haut commandement, il acheta la paix d'Abd-el-Ouahab, en cédant aux Berbères qui avaient suivi ce chef la possession de tout le pays ouvert. Abd-el-Ouahab se retira alors du côté de Nefouça et laissa Abd-Allah partir pour Cairouan. Meimoun, fils et successeur d'Abd-el-Ouahab, prit le titre de khalife, en sa qualité de chef des Eibadites et des Sofrides-Onaceliens. Ces derniers, à eux seuls, lui fournissaient 30 milles partisans, tous nomades vivant sous la tente. La famille des Beni-Rostem régnait encore, quand ses voisins, les Maghaoua et les Beni-Ifren, s'emparèrent de Tlemcen et, comme ces peuples voulaient la contraindre à reconnaître la souveraineté des idrîcides, elle soutint une guerre contre eux. Ce fut en l'an 173 (789-90) que les Zenata avaient pris le parti d'Idrîs. Les Rostemides leur résistèrent avec succès, et quand ils succombèrent, en l'an 296 (908-9), ce fut devant les armes d'Abou-Abd-Allah-es-Chîi.

Ce général renversa leur puissance et s'empara de Téhert, après avoir subjugué l'Ifrîkïa et fait reconnaître l'autorité d'Obéïd-Allah, le fatemide, dans toutes les parties du Maghreb central et du Maghreb El-Acsa. La dynastie des Rostemides disparut ainsi devant la dynastie naissante des Fatemides. En l'an 298 (910-11) le général Fatemide, Arouba-Ibn-Youcef-El-Ketami, vainqueur du Maghreb, donna le commandement de Téhert à Douas Ibn-Soulat, de la tribu de Lehiça. Douas ne cessa de sévir contre les Berbères eibadites appartenant aux tribus de Lemaïa, d'Azdadja, de Louata, de Miknaça et de Matmata, jusqu'à ce qu'ils embrassèrent les doctrines de la secte hérétique des chîites et abandonnèrent pour toujours les croyances kharedjites.

Vers cette même époque, régnait à Sidjilmessa une autre dynastie kharedjite eïbadia : les Beni-Midrar, de la tribu de Miknaça, alliés aux Rostemides.

En l'an 331 de l'hégire (942-43) les kharedjites de l'Afrique, sous la conduite d'un aventurier nommé Abou-Yazid El-Ibatide, surnommé l'*homme à l'âne*, tentèrent un suprême effort contre les Rostemides, et, après une lutte acharnée, qui ne dura pas moins de 6 ans, ils furent complétement dispersés et forcés, sous peine d'extermination, d'abandonner leurs croyances pour accepter les doctrines chîites (1) propagées par les Rostemides.

Le kharedjisme succomba en Occident sous ce dernier effort ; et de cette secte puissante qui avait, pour ainsi dire, envahi presque toute l'Afrique septentrionale, il ne resta que quelques débris qui, pour échapper à la vengeance des vainqueurs, se réfugièrent, les uns dans l'île de Djerba (2), les autres au Djebel Nefous (3) et au sud d'Ouargla. Ce sont ces derniers qui vinrent plus tard occuper le pays habité actuellement par la confédération des Beni-Mzab.

Telle est l'origine des trois groupes de musulmans schismatiques existant actuellement dans l'Afrique septentrionale (4), savoir : 1° les gens de Djerba ; 2° les Beni-Mzab ; 3° les gens de Nefous, tous d'origine berbère et professant les doctrines d'Ab-Allah ben Eibad.

Les premiers sont une fraction des Lemaïa, les seconds appartiennent à la tribu des Nefouça et les troisièmes descendent en grande partie des Beni-Ouacine. Ceux du Djebel Nefous forment

---

(1) Les doctrines chîites ou rafdiènes, sont celles que suivent actuellement les Persans ; une de leur principale croyance, consiste à mettre Ali sur un pied d'égalité spirituelle avec le Prophète.

(2) Djerba, grande île à 11 lieues est de Gabès (Tunisie).

(3) Djebel Nefous, montagne à trois journées S.-O. de Tripoli.

(4) Il existe des kharedjites, disciples d'Ab-Allah ben Eibad, ailleurs que dans l'Afrique septentrionale.

L'imam de Maskate professe cette doctrine qui est également pratiquée par de nombreux sectaires fixés sur quelques points du golfe persique, enfin à Zanzibar par la famille du sultan actuel, Saïd Bargache, parent, du reste, de l'imam de Maskate.

une population d'environ 30,000 âmes habitant huit villes qui sont : Fessato, Ifrene, Nalout, Kabao, Temzi, Haraba, Forsela et Dehibat.

Au dire des Mozabites, persécutés par les autres musulmans, à cause de leur hétérodoxie, ils seraient venus sous la conduite d'un descendant des Rostemides, Youbba ben Abbas, connu sous le nom de Iman Yagoub (1), se réfugier, en l'année 360 de l'hégire (971-2), au sud-ouest d'Ouargla, où ils fondèrent sur l'Ouad Mia plusieurs kçours, entre autres Kerima, Sedrata et Djebel Ibad.

Retirés sur les confins du désert, loin des luttes politiques, fiers de leur indépendance, ils cherchèrent à se créer une nouvelle patrie dans ce pays inhabité et inclément. Laborieux et intelligents, ils purent trouver des ressources là où d'autres populations auraient peut-être péri de faim et de misère.

Malheureusement leur prospérité naissante porta ombrage aux gens d'Ouargla qui virent, dans l'énergie déployée par ces nouveaux arrivants, une menace pour l'avenir.

Poussés par le démon de la jalousie, et obéissant peut-être aux ordres des Rostemides, qui étaient parvenus à étendre leur pouvoir sur toute l'Afrique septentrionale, les Beni-Ouargla, ainsi que les tribus nomades de cette région, déclarèrent la guerre aux Mozabites, et ne cessèrent de les attaquer jusqu'au jour où ils les eurent forcés de quitter le pays (2).

Ainsi, 40 ans après leur installation dans la vallée de l'Ouad Mia, ils se voyaient de nouveau obligés de chercher un autre refuge : c'est alors qu'ils vinrent s'établir dans le pays qu'ils ha-

---

(1) L'imam Yagoub est enterré à Kerima, près d'Ouargla.

(2) Les établissements créés par les Mozabites sur l'Ouad Mia, ou plutôt sur le revers nord du Djebel Ibad, indiquent, par la surface qu'occupent leurs ruines, qu'ils étaient considérables. Il paraît même probable que les Mozabites possédaient un des quartiers d'Ouargla. Il existe, en effet, dans le quartier des Beni-Ouagguin, les vestiges d'une mosquée élevée dans le temps par les Mozabites et dédiée à Lalla Touba. Lors de l'expulsion des Mozabites d'Ouargla, cette mosquée fut détruite, sauf le minaret qu'un miracle préserva, dit-on, de la destruction du reste de l'édifice. La légende arabe attribue l'expulsion des Mozabites des parages d'Ouargla à l'émir Mansour qui gouvernait à Biskra à l'époque de la deuxième grande invasion arabe.

bitent actuellement, pays qui semblait leur offrir toutes les conditions nécessaires de sécurité : 1° par son isolement de tout pays habité; 2° par la ceinture d'aridité qui l'entoure ; 3° par la conformation du plateau qui le couvre, conformation qui pouvait leur permettre de se défendre plus facilement contre les attaques de leurs ennemis. Leurs traditions prétendent qu'à cette époque ils trouvèrent quelques sources à fleur de sol qui ont disparu depuis.

A leur arrivée dans la Chebka, les Beni-Mzab vécurent quelque temps sous la tente. Une de leurs fractions, qui avait pour chef un nommé Khalfa ben Abr'or, fonda, en l'année 402 de l'hégire (1012-13), la ville d'El-Attef (1).

35 ans plus tard, une autre fraction bâtissait Bou-Noura ; 40 ans après la fondation de cette ville, trois hommes influents, Sliman ben Yahia, Si Boudjemâ et Aïssa ben Alouane, réunirent diverses fractions qui vivaient séparées et vinrent jeter les premiers fondements de Ghardaïa, la capitale actuelle de la confédération du Mzab.

Cette confédération se compose, ainsi que je l'ai déjà dit, de 7 villes : Ghardaïa, Beni-Isguen, Melika, Bou-Noura, El-Attef, Berrian et Guerara, dont la population totale peut être évaluée à un peu plus de 30,000 âmes.

Cette population de la confédération n'est pas toute d'origine berbère. En outre de beaucoup de nègres esclaves ou affranchis et de quelques juifs, il existe dans quelques-unes des villes du

(1) Une légende qui nous a été rapportée par des Mozabites et des indigènes d'Ouargla raconte que lorsqu'ils furent chassés du Djebel-Ibad, les Mozabites laissèrent leurs familles sur l'Ouad Neça, remontèrent l'Ouad Mzab, qui coulait en tous temps à cette époque, et s'arrêtèrent à l'emplacement où est actuellement El-Attef; là se trouvait un petit kçar habité par des Cheurfa, parents des Oulad Aïssa.

Ces Cheurfa leur vendirent les terres d'El-Attef et vécurent longtemps près de ce kçar ; puis ils se fractionnèrent : une partie de ces familles alla à Nefta et dans le Zab-Guebli ; quelques tentes se fixèrent à Guerara et à El-Attef.

On voit même encore près de cette ville, sur la rive gauche de l'Ouad Mzab, la tombe du chef de ces Cheurfa, Sidi Sliman.

Mzab un certain nombre de tentes arabes, que les Mozabites se sont attachées en leur faisant des avantages. Ces arabes formaient, dans le principe, de véritables troupes à gages pour défendre les Beni-Mzab contre les agressions de leurs ennemis des tribus nomades. Ils servirent aussi, plus tard, d'auxiliaires aux partis politiques qui divisent chacune de ces villes, pour donner la prépondérance au parti qui les payait. Ces agrégations arabes portent au Mzab le nom de zaouïa, bien qu'elles n'aient aucun caractère religieux.

La première des villes de la confédération que l'on rencontre est Berrian. Cette ville contient une population d'environ 4,500 habitants ; elle est située au confluent de l'Ouad Soudan avec l'Ouad Ben-Loh ; 3 barrages servent à l'irrigation des jardins. Berrian est entourée d'un mur d'enceinte, elle a une mosquée dont le minaret est très-élevé, et des établissements communaux considérables : écoles, maisons des hôtes, bains. A Berrian, les Arabes agrégés à la population mozabite sont les Oulad Yahia ; ils proviennent d'une tribu arabe venue il y a plus de deux siècles des Ziban, qui s'installa à Berrian.

A l'heure actuelle, les Oulad Yahia, qui forment la *zaouïa* de Berrian possèdent un très-grand nombre de maisons dans la ville et des jardins dans l'oasis, ils forment une population de plus de 600 âmes, que les Mozabites cherchent en vain à éloigner.

Guerara, la ville la plus éloignée vers l'est de la confédération, est située sur l'Ouad Zeguerir ; elle a une population d'environ 4,000 âmes.

En raison de sa situation aux confins de la Chebka, à 90 kilomètres environ du groupe des 5 villes de l'Ouad Mzab, Guerara a eu longtemps à lutter contre les tribus nomades de l'Ouad R'ir et quelquefois contre les Oulad Nayls. Aussi, comme Berrian, Guerara a une zaouïa d'Arabes agrégés qui font partie de la ville ; ce sont les Attatcha, originaires de l'est, et installés depuis plusieurs siècles à Guerara. Ils forment une population d'environ 500 âmes ; ils possèdent des jardins et des maisons dans l'oasis, ainsi que de nombreux troupeaux.

Guerara a des jardins qui contiennent environ 28,000 palmiers.

A 3 kilomètres, se trouvent les ruines d'un petit kçar que les

indigènes nomment kçar El-Amar. Il est situé sur une colline dominant la ville de Guerara du côté du sud. M. Berbrugger prétend avoir trouvé dans ces ruines les vestiges des fondations d'une tour de construction romaine. J'ai exploré ces ruines à deux reprises différentes, je n'ai pu retrouver les constructions dont parle M. Berbrugger. Elles ont peut-être été couvertes par des débris de maisons, que des bergers des Attatcha amoncellent en forme de murs demi-circulaire, afin d'y installer des postes pour la garde de leurs troupeaux. Les ruines du kçar El-Amar sont peu considérables; les restes des constructions que l'on découvre sont exactement semblables aux ruines des maisons mozabites qui existent dans toutes les villes; elles ont donc probablement la même origine.

El-Attef, construite au coude que fait l'Ouad Mzab, au moment où il se dirige vers le sud pour sortir de la Chebka, est la plus ancienne des villes du Mzab. Elle a une population d'un peu plus de 2,500 âmes; elle possède 2 mosquées, ce qui n'existe dans aucune autre ville du Mzab. Ses jardins sont très-vastes par rapport à sa population et à la profondeur des puits, qui dépasse quelquefois 35 mètres.

Il n'y a pas d'Arabes agrégés à El-Attef, à l'exception de quelques familles de Cheurfa, derniers restes de ceux qui possédaient le sol lors de l'arrivée des Mozabites dans le pays, et qui vivent dans les jardins.

En remontant le cours de l'Ouad Mzab, on trouve, à 4 kilomètres d'El-Attef, perché sur un rocher qui surplombe à pic la rivière, le petit kçar de Bou-Noura. Il a une population d'environ 1,500 âmes. La vue de Bou-Noura, en venant d'El-Attef, offre un aspect des plus pittoresques. On dirait une ville du moyen âge dont les remparts seraient entourés de palmiers. Toute la partie supérieure de cette ville est en ruines. Il y a à peu près un siècle, à la suite de dissensions politiques qui s'élevèrent dans le kçar entre les deux partis, la fraction vaincue fut bannie, et les vainqueurs abattirent les maisons des vaincus. Elles n'ont pas été réédifiées depuis. Les jardins de Bou-Noura sont peu considérables.

Un peu au nord de Bou-Noura se trouve Melika, petite ville

de 1,200 habitants, construite au sommet d'un piton rocheux que l'on ne peut atteindre qu'en suivant une route en colimaçon.

Melika était dans le temps la ville sainte du Mzab. C'est dans les caves de sa mosquée qu'était conservé le trésor de la confédération.

A l'heure actuelle, Melika a ses intérêts complétement liés à ceux de la ville de Ghardaïa. Environ 40 familles de Chambaâ de Metlili y possèdent des maisons et des jardins. Ces Chambaâ ne sont pas des habitants permanents de Melika, mais cependant ils y ont acquis une influence politique à peu près souveraine. Dans la cour de la mosquée de Melika se trouve le puits le plus profond du Mzab ; il a 55 mètres de profondeur ; c'est le seul puits existant dans la ville, et il a été foré, évidemment, afin que les habitants qui, en temps ordinaire, se fournissent d'eau aux puits creusés au pied du mamelon, puissent, à la rigueur supporter un siége.

En face de Melika, et sur la rive droite de l'Ouad Mzab, se trouve Beni-Isguen, jolie ville d'environ 5,500 habitants, construite au confluent de l'Ouad Mzab avec l'Ouad N'cissa. C'est de toutes les villes du Mzab la mieux construite, la plus propre, la plus riche et celle où les mœurs sont les plus sévères. Nul étranger ne peut habiter à Beni-Isguen, ni même y passer la nuit.

Dans le temps, Beni-Isguen était entourée d'une enceinte continue en briques séchées au soleil.

Il y a environ 10 ans, les gens des Beni-Isguen construisirent autour, et à une centaine de mètres environ en avant de la vieille enceinte, un mur bastionné en pierres, dont les saillants et les portes sont en pierres taillées. Ce mur, qui a 5 mètres de hauteur, est couronné par une tablette ; il est percé de créneaux, et tout à fait semblable comme construction et comme organisation défensive, aux fortifications qui protégent nos principales villes de l'intérieur de l'Algérie.

Beni-Isguen, comme toutes les villes du Mzab, sauf Melika qui occupe le sommet d'un mamelon, est bâtie en amphithéâtre sur le flanc nord-est d'une colline dont le sommet est terminé par un plateau rocheux d'environ 150 mètres de large sur autant de longueur. Ce plateau est défendu par une immense tour cons-

truite en pierre et en pisé ; elle a environ 25 mètres de hauteur sur 12 mètres de diamètre et fait partie des anciennes fortifications de la ville. D'après la légende, dans un moment de danger pressant où Beni-Isguen allait tomber au pouvoir d'une troupe ennemie qui l'assiégeait, un saint personnage de la ville obtint par ses prières de faire aider par des ouvriers invisibles les gens de Beni-Isguen à l'édification de cette tour, qui fut ainsi construite dans une seule nuit.

La disposition intérieure de ce donjon rappelle tout à fait celle de la tour de Constance à Aigues-Mortes, sauf que les planchers des différents étages sont formés, à Beni-Isguen, par des troncs de palmiers entre-croisés recouverts par une sorte de béton.

Les jardins de Beni-Isguen sont peu considérables par rapport à l'importance et à la richesse de cette ville ; ils sont admirablement cultivés, et les systèmes de canaux d'irrigation qui les parcourent sont aménagés avec une perfection que nous ne pourrions évidemment pas dépasser. Les jardins sont placés sur les deux rives de l'Ouad N'cissa et sont protégés, sur la rive droite, par des tours de garde que l'on n'occupe que lorsque la situation politique peut faire craindre une agression dirigée contre la ville.

En face de Beni-Isguen, et sur la rive gauche de l'Ouad Mzab, s'élève la ville de Ghardaïa. Cette immense ville qui n'a pas moins d'un kilomètre carré de surface, est bâtie en amphithéâtre tout autour d'un mamelon dont la mosquée occupe le sommet. Ghardaïa a environ 11,000 âmes de population sédentaire ; elle est entourée par une enceinte bastionnée percée de trois portes. Elle contient trois quartiers différents formant chacun, dans l'intérieur de la grande enceinte, trois villes bien distinctes. A l'est, se trouve le quartier des juifs, complétement isolé du reste de la ville par un mur continu. Dans ce quartier, habite une communauté israélite très-laborieuse et très-riche. composée d'environ trois cents familles, pour la plupart originaires du Maroc.

Les juifs de Ghardaïa sont tous bijoutiers, armuriers, tanneurs ou cordonniers. Ils ne possèdent pas de jardins dans l'oasis et ne peuvent pas légalement en posséder. Deux puits servent à

l'alimentation en eau de leur quartier, et il leur est formellement interdit d'en puiser ailleurs. Ils possèdent une synagogue très-ancienne où l'on montre 70 rouleaux manuscrits de la bible, écrits sur vélin. Depuis quelques années, la communauté israélite de Ghardaïa est dirigée par un rabbin envoyé par le consistoire israélite d'Alger.

Les Israélites de Ghardaïa, ainsi que, du reste, tous leurs coreligionnaires installés au Mzab, sont soumis aux lois somptuaires que les Arabes ou les Turcs imposaient aux juifs avant notre occupation en Algérie : les rigueurs de ces lois sont même exagérées au Mzab.

Il est inutile de dire que la corporation israélite de Ghardaïa n'est pas représentée dans la Djemâ de cette ville.

Le centre de la ville de Ghardaïa est occupé par les Mozabites ; enfin, la partie sud-ouest est formée par le quartier des Médabiah, lequel est séparé du reste de la ville par une enceinte continue.

Les Médabiah, qui sont au nombre d'environ 700 âmes, ont été appelés à Ghardaïa, il y a environ trois siècles, par le parti des Oulad Ami-Aïssa. Ils sont originaires du kçar de Lelmaia, au sud du Djebel-Amour. Installés à Ghardaïa pour donner, à prix d'argent, la supériorité au parti des Oulad Ami-Aïssa, les Médabiah ont souvent changé de parti. A l'heure actuelle, ils paraissent attachés au sof des Oulad Ba-Sliman. En réalité, ils sont indépendants à Ghardaïa, et, malgré leur infériorité numérique vis-à-vis des Mozabites de cette ville, ils s'imposent à eux, de manière à leur inspirer des craintes sérieuses, et leurs querelles avec les Beni-Mzab ont dû exiger souvent l'intervention de l'autorité française.

A côté de Ghardaïa, se trouve le kçar en ruines de Sidi-Saâd. D'après la tradition arabe, ce kçar aurait été assiégé dans le temps par un bey Turc, qui y aurait péri avec sa troupe.

Tout porte à croire que ce petit kçar a été édifié par les Mozabites de Ghardaïa, afin de protéger les débouchés de la rivière et de garder la ligne de hauteurs qui domine leur ville du côté du sud, et qui s'étend d'une manière continue jusqu'aux limites de la Chebka, vers l'ouest. Les jardins de Ghardaïa sont considérables ;

ils contiennent environ 80,000 palmiers et différents arbres fruitiers appartenant aux essences d'Europe. En outre de nombreux puits qui servent aux irrigations de ces jardins en temps ordinaire, un immense barrage construit sur l'Ouad Mzab, en amont de Ghardaïa, arrose et fertilise les terres de cette ville, avant celles des autres villes de la confédération. Aussi leur fertilité est-elle remarquable.

D'après les statistiques officielles, les jardins des 7 villes du Mzab contiendraient 88,000 palmiers. Ce chiffre est notoirement inexact ; on peut même, sans être taxé d'exagération, assurer que les jardins des diverses oasis du Mzab contiennent environ 180,000 palmiers, dont 130,000, à peu près, en état de produire.

Les jardins du Mzab sont beaucoup plus fournis en palmiers que ceux de Laghouat ; les dattes qu'ils produisent, et qui se divisent en plus de 24 variétés distinctes, sont excellentes.

Voici les noms des diverses variétés de dattes du Mzab, avec l'indication de l'époque de leur fécondation et de celle de leur maturité :

NOM des VARIÉTÉS	ÉPOQUE de la FÉCONDATION	ÉPOQUE de la MATURITÉ
Deglet-Nour	Avril.	Octobre.
Tim-Djohert	Id.	Id.
Tadala	Id.	Id.
Bent Khebala	Id.	Id.
Litima	Id.	Id.
Zerza	Id.	Novembre.
Tim Boubekeur	Id.	Octobre.
Ouchta	Id.	Id.
Tizaout	Id.	Id.
Touadjat	Id.	Septembre.
Tadmama	Mars.	Août.
Tamzouart	Id.	Id.
R'arse	Id.	Septembre.
Kassi ou Moussa	Avril.	Octobre.

NOM des VARIÉTÉS	ÉPOQUE de la FÉCONDATION	ÉPOQUE de la MATURITÉ
Deglet Amameur	Mars.	Août.
Taourar'a Sefraïa	Avril.	Octobre.
Tizi-Ouine	Id.	Id.
Tazougarer Achamra	Id.	Id.
Tamzaouart Entlat	Id.	Id.
Deglet Aïa	Id.	Id.
Deglet Koulah	Id.	Id.
Karboucha	Id.	Id.
Kessaba	Id.	Id.
Bou Arousse	Id.	Id.

On trouve également dans les jardins du Mzab la plupart des arbres fruitiers d'Europe qui croissent dans le sud de l'Algérie, à l'exception des pommiers, des poiriers et des pruniers. Les espèces d'arbres les plus communes sont le figuier, l'abricotier, le coignassier, le grenadier, la vigne ; dans quelques jardins d'El-Attef et de Beni-Isguen croît un oranger donnant un fruit acide dont le goût tient de l'orange et du citron.

En fait de légumes, on y cultive la fève, la carotte, le navet ; ces deux derniers légumes atteignent des dimensions considérables ; les pastèques, diverses variétés de courges, l'oignon, l'ail, le piment et un chou de petite espèce y sont cultivés communément. Les Mozabites sèment également de l'orge, mais très-peu de blé.

Une grande partie de la population passe sa vie à arroser les jardins ; l'homme ou l'enfant Mozabite, l'esclave ou l'affranchi, conduisent le chameau, le mulet ou l'âne qui élève du puits le seau de cuir plein d'eau, en descendant une pente douce d'une longueur égale à la profondeur du puits. Au moyen d'un mécanisme, d'une grande simplicité, l'eau du seau de cuir se déverse dans un bassin, puis elle est distribuée dans l'intérieur des jardins par des rigoles en terre battue, si la distance qu'elle doit parcourir est courte ; par des conduits maçonnés et enduits avec

une sorte de ciment que l'on trouve efflorescent dans les environs de la Chebka, si la surface à arroser est assez éloignée du bassin. Il n'est pas rare de trouver des conduites d'eau traversant des ravines sur de petits aqueducs supportés par des arcades.

Par des aménagements pratiqués avec beaucoup d'intelligence, pas une goutte d'eau n'est perdue, tellement les pentes sont bien ménagées.

L'industrie des Mozabites ne s'est pas seulement bornée à utiliser l'eau des puits pour les irrigations des jardins. De grandes digues très-solides barrent les vallées en amont des oasis, de façon à retenir les eaux des crues de ces rivières, lorsque des pluies viennent à les gonfler, ce qui se produit à peu près tous les trois ou quatre ans.

Le pays, si calme ordinairement, prend, par un temps de pluie, un aspect d'une animation extraordinaire. Tout le monde est dans la joie, chacun se met en gandoura et va à son jardin voir si les rigoles sont en bon état et si l'eau arrive suivant son cours légitime ; car l'eau des crues elle-même est partagée. Chaque oasis est entourée d'un mur qui enserre les eaux lorsqu'elles y ont été déversées, après une crue, au moyen de canaux artistement combinés.

Ces canaux qui sont, en temps ordinaire, les chemins d'accès des jardins, deviennent, en temps de crue, les grandes artères qui servent à distribuer l'eau dans les divers jardins de l'oasis, lesquels sont eux-mêmes entourés de murs ; des trous, dont la grandeur est proportionnée à la surface de chaque jardin, laissent pénétrer l'eau dans chaque propriété.

Si la crue a été complète, la récolte est assurée, et la population se dispense alors, du moins pour la plus grande partie des jardins, de l'arrosage artificiel au moyen de l'eau des puits. Aussi, avec quelle anxiété s'informe-t-on des orages tombés dans le haut de la vallée et des progrès de la crue ; l'arrivée de l'eau est saluée avec une joie frénétique ; les uns se rendent au barrage, les autres suivent les progrès de la crue dans la rivière, dans les canaux, et témoignent leur joie en déchargeant en l'air leur tromblon. Il arrive souvent que des murs de jardins s'écroulent, que des digues menacent de faiblir ; des postes de tra-

vailleurs, commandés à l'avance, surveillent les effets de l'eau et se portent sur les divers points menacés. Ces travaux de conservation des digues et des canaux sont obligatoires pour tout le monde ; nul ne peut s'y soustraire, et du reste personne ne le tenterait.

Pour les Beni-Mzab, l'année se caractérise en deux mots : la rivière a coulé ou n'a pas coulé.

La production des palmiers du Mzab varie d'une année à l'autre ; mais en calculant la production des palmiers pendant une période de trois années consécutives, on peut arriver à une détermination assez exacte de la production moyenne.

D'après ce que m'ont dit les gens du pays, dans un terrain propice, l'année ayant été bonne, sur 100 palmiers 90 donnent des fruits la première année ; l'année suivante, sur 100 palmiers, 50 seulement produisent; enfin, la troisième année, il n'y en a plus que 25 sur 100.

Dans un terrain médiocre, sur 100 palmiers, il n'y en a que 50 qui produisent la première année ; la deuxième année, il n'y en a plus que 25 ; et, la troisième année, seulement 13.

Ainsi donc, 600 palmiers représentent annuellement une moyenne de 253 arbres donnant des fruits, soit environ 42 0/0.

On estime, au Mzab, que la récolte annuelle d'un palmier vaut 15 francs ; la production moyenne de dattes au Mzab peut donc être évaluée à la somme de 819,000 francs.

Le Mzab consomme environ par an 20,000 quintaux métriques de blé ou d'orge ; la consommation des dattes peut être évaluée à près de 25,000 quintaux ; on y mange peu de viande.

Comme toutes les populations qui se nourrissent principalement de dattes, les Mozabites ne dédaignent pas la chair du chien ; ils prétendent même que cette viande est un antidote contre les propriétés échauffantes de la datte.

Les noyaux de ce fruit, concassés et macérés dans l'eau, servent à faire des gâteaux que l'on donne en nourriture aux chameaux qui voyagent ou qui travaillent.

Les Mozabites sont agriculteurs et commerçants ; ils s'adonnent peu à l'élève du bétail ; leur principale industrie est celle des tissus de laine que confectionnent leurs femmes, tels que haïks,

burnous, gandouras et djerbis, produits qu'ils échangent en pays arabes contre des grains, de la laine, des moutons et du beurre.

On rencontre chez eux quelques forgerons, des fabricants de poterie commune, des tanneurs, des cordonniers et des bouchers. Ces trois derniers métiers sont spécialement exercés par des nègres affranchis.

Le Mozabite est généralement sobre, actif et laborieux; il a fallu véritablement un travail immense et une persévérance sans égale, pour atteindre le résultat qui a été obtenu dans ce pays. On ne peut, en effet, s'empêcher d'être frappé d'admiration à la vue des magnifiques créations qui sont le produit d'un travail prodigieux de plusieurs générations d'hommes, au milieu du pays le plus aride et le plus désolé, et qui témoignent, par leur excellent état d'entretien, de la persévérance et de l'activité intelligente de ce peuple.

Chez les Mozabites, personne ne peut rester oisif; l'enfant de 5 à 6 ans, lui-même, aide à son père dans les jardins en guidant le chameau ou l'âne employé à tirer l'eau des puits, pendant que la femme confectionne à la maison les tissus de laine qui servent aux échanges.

La production annuelle du Mzab, en tissus de laine, peut être évaluée approximativement à 70,000 objets d'une valeur moyenne de 20 francs chacun. Il y a, en effet, au Mzab, environ 7,000 femmes ou filles employées à la confection des tissus qui peuvent produire en moyenne 10 objets par an. On arriverait également à la détermination de ce chiffre, en remarquant qu'il s'importe chaque année au Mzab 300,000 toisons de laine, et qu'il faut 3 à 4 toisons de laine pour fabriquer chaque espèce d'objet. La toison vaut en moyenne 2 fr. 50 au Mzab. On voit donc que le travail des femmes, au Mzab, rapporte environ 700,000 francs par an.

Malgré le nombre considérable de jardins qui existent au Mzab, et bien qu'on leur fasse produire, par une culture incessante et relativement très-perfectionnée, tout ce qu'ils sont susceptibles de rapporter en légumes et fruits, le Mzab ne peut se suffir à lui-même pour nourrir ses habitants, dont, cependant, un tiers environ émigre annuellement pour se répandre dans

toutes les villes de la côte de Barbarie, où ils se livrent à des professions manuelles et surtout au commerce.

Anciennement, les Mozabites obéissaient à un chef unique qui portait le nom d'imam et dont ils reconnaissaient l'autorité temporelle et spirituelle. Cet imam était élu par l'ensemble du peuple ; comme on le voit, l'imam désigné par le suffrage universel remplaçait exactement, chez les Beni-Mzab, les khalifes héréditaires que leurs ancêtres avaient refusé de reconnaître. Il est permis de supposer, bien que la tradition ne donne que des indications très-vagues à cet égard, que les Mozabites obéirent à un chef unique jusqu'au moment où, installés sur les points où ils se trouvent actuellement dans l'Afrique septentrionale, ils cessèrent d'être persécutés en raison de leurs opinions religieuses.

Mais, lorsqu'ils eurent conquis leur autonomie et trouvé la sécurité, l'esprit démocratique qui caractérise les populations Berbères, les poussa alors à modifier leur constitution politique et à adopter des institutions en complète concordance avec le génie de leur race.

Cette transformation ne se fit évidemment pas sans secousse ni surtout tout d'une pièce. Comme je l'ai dit plus haut, la tradition est muette sur cette modification importante, tant parce qu'elle est très-ancienne, que parce que les causes en sont restées inconnues à la masse du peuple, et que les clercs du Mzab sont les gens les plus mystérieux du monde pour tout ce qui touche à leurs doctrines.

Cependant il est possible, en étudiant l'organisation actuelle des Mozabites au point de vue politique et religieux, de se rendre compte, au moins approximativement, de la forme de la révolution morale qui s'est opérée au Mzab lors de la suppression de l'imamat.

La dispersion des Mozabites, lorsqu'ils furent chassés des environs d'Ouargla, et leur installation successive sur divers points de la Chebka, furent évidemment les causes déterminantes de la transformation de l'état politique des Mozabites. Les hommes remarquables qui dirigèrent les Mozabites pendant leur instal-

lation dans la Chebka, durent, évidemment, devenir les véritables chefs politiques des nouvelles agglomérations qui, perdues dans le Sahara, et ayant même origine, furent naturellement amenées à se constituer en confédération.

Le pouvoir temporel de l'imam était donc fatalement supprimé par le fait même de l'organisation fédérative que les Mozabites furent amenés à se donner.

De plus, à l'époque de l'installation des Mozabites dans la Chebka, les doctrines eibadites avaient été déjà commentées; il s'était donc formé à côté de l'imam, et sous sa haute direction, un corps religieux et enseignant, que ses mœurs et sa science isolaient du reste du peuple.

La rigueur des doctrines eibadites, exagérée encore par les clercs, devait faire de ce corps religieux une véritable caste, d'autant plus séparée du reste de la nation qu'elle se recrutait elle-même au moyen d'une véritable initiation analogue à celle de la franc-maçonnerie.

Si, maintenant, on remarque que la forte organisation de ce corps religieux, dont je viens de parler, était encore augmentée par ce fait commun à toutes les sociétés musulmanes, l'alliance indissoluble de la loi civile et de la loi religieuse; que, par suite, c'est le même homme qui dirige les consciences et maintient le pacte social, on verra quelle énorme influence devait prendre dans le peuple Mozabite la caste des clercs. Pour donner satisfaction aux idées démocratiques du peuple, les clercs parurent se tenir à l'écart des questions politiques, des luttes de partis, de la conduite des populations; mais, en réalité, ils prirent de fait les pouvoirs temporels de l'imam; comme, de plus, ils possédaient ses pouvoirs spirituels, leur corporation avait donc complétement accaparé l'autorité anciennement dévolue à l'imam; seulement, en gens habiles, la dénomination d'imam fut même supprimée dans le langage, et, depuis, le chef de la caste des clercs s'appelle cheïkh-baba.

Chaque ville du Mzab forme une petite république se gouvernant elle-même, au moyen d'une djemaâ (assemblée), composée d'un certain nombre de membres élus par chaque fraction

de la ville ; pour être nommé membre de la djemaâ il faut être marié, avoir des enfants et posséder une certaine fortune.

La djemaâ est chargée de la répartition et de la perception de l'impôt, de la police ; elle juge tous les crimes, délits ou contraventions commis dans la ville : le code pénal ou kanoun, est formé de tous les arrêts rendus par les djemaâs.

Toutes les fonctions de la djemaâ sont gratuites.

Les questions touchant aux intérêts généraux de la confédération sont traitées par une assemblée générale composée de délégués de toutes les djemaâs : la djemaâ générale du Mzab se réunit sur un point situé entre Ghardaïa et Melika et appelé Djemaâ-Ammi-Saïd : c'est une sorte de plate-forme en maçonnerie élevée d'environ 1 mètre 1/2 au-dessus du sol. L'assemblée générale a aussi qualité pour régler les différends qui peuvent naître entre deux ksours.

C'est ici le moment d'expliquer comment la caste des clercs ou tolbas a pu prendre la direction du pouvoir séculier avec une organisation aussi simple et aussi complétement démocratique. Un des points principaux de la doctrine eibadite est que tout musulman qui n'admet pas complétement l'ensemble de cette doctrine est déclaré infidèle et, par suite, mis hors la loi ; enfin, que tout fidèle qui commet un péché grave, est, par cela même, déclaré schismatique, les œuvres faisant partie intégrante de la foi.

Ces principes fondamentaux de la doctrine des Beni-Mzab, devaient forcément subordonner la société civile à la caste religieuse. Aussi, la présidence de la djemaâ d'une ville, est-elle, d'après la constitution, donnée au cheïkh des tolbas de cette ville, afin que ce personnage religieux connaisse les fautes commises par chacun des membres de la communauté. Aucun arrêt de djemaâ n'a force de loi, s'il n'a été approuvé par le cheïkh des tolbas, lequel constate, par sa signature, que cet arrêt n'est pas en contradiction avec les principes de la doctrine eibadite. La djemaâ générale du Mzab est, par extension de cet ordre d'idées, présidée par le cheïkh-baba, chef de la caste des tolbas.

La justice, en matière civile, est rendue, dans chaque ville,

par un des tolbas ayant le titre de cheïkh de mosquée : ce titre est donné, à l'élection, par l'assemblée générale de tous les tolbas en exercice, c'est-à-dire, chargés de fonctions religieuses, judiciaires ou enseignantes dans la ville. Les tolbas en exercice sont désignés, à l'élection, par la population de chaque ville, qui choisit ses candidats sur une liste de présentation dressée par l'assemblée des tolbas.

On voit donc que les décisions des djemaâs, pouvoir séculier, ne peuvent être exécutoires qu'après leur approbation par les tolbas, pouvoir religieux. Ces derniers, bien que nommés à l'élection, se recrutent en réalité eux-mêmes, puisque les assemblées laïques ne peuvent choisir les tolbas qu'elles désirent employer que sur une liste établie par la caste des tolbas.

Par suite, le pouvoir des djemaâs est occultement, mais complétement, subordonné à celui des tolbas et se trouve dirigé par eux.

Les jugements rendus par les cheïks de mosquée, faisant fonction de cadi, sont exécutoires par la djemaâ, sauf appel au medjelès de Ghardaïa, dont les arrêts sont définitifs. Ce medjelès est composé de trois tolbas de chacune des villes du Mzab ; les arrêts de cette assemblée ne peuvent être rendus que par un cheïkh de mosquée.

La djemaâ ne prononce jamais la peine de mort : les peines qu'elle inflige sont l'amende et le bannissement de la ville ; dans des cas très-graves, la djemaâ générale du Mzab peut prononcer l'expulsion de la confédération pour un temps plus ou moins long.

Les affaires courantes, dans chaque ville, sont expédiées par un certain nombre de membres de la djemaâ nommés mokkadem. Ils sont surtout chargés de régler les contestations qui peuvent se produire journellement sur le marché de la ville, de réprimer les contraventions de simple police, de recevoir les hôtes et de surveiller les établissements communaux. Ils ont, pour les aider dans cette tâche, une sorte d'huissier désigné sous le nom d'ouçif-ed-djemaâ, qui est généralement un nègre affranchi, cet employé est salarié ; il est surtout chargé de l'exécution des arrêts de la djemaâ, et comme il n'y a pas de force publique au

Mzab, il peut requérir tous les citoyens pour lui prêter main-forte.

Les amendes prononcées par la Djemaâ sont déposées dans la caisse de la mosquée ; l'administration de cette caisse communale est confiée à une commission composée de tolbas et de membres de la djemaâ.

En dehors de cette caisse, la mosquée de chaque ville a ses revenus particuliers, provenant de dotations spéciales ou de donations pieuses ; les revenus de ces biens sont employés exclusivement à l'entretien de la mosquée et à celui des tolbas, qui en absorbent la plus grande partie.

Les fautes contre la religion sont poursuivies par les tolbas, les punitions qu'ils infligent sont généralement des châtiments corporels ; c'est aux tolbas qu'est dévolue la police des mœurs à tous les degrés. A ce sujet, je puis raconter un fait dont j'ai été le témoin occulaire :

J'étais à Berrian, sur la terrasse de la maison des hôtes, occupé à dessiner la partie de la mosquée qui sert de cloître aux tolbas en exercices. Deux femmes mozabites, probablement désireuses de voir un chrétien, montèrent sur une terrasse qui dominait, en arrière de moi, celle sur laquelle je me trouvais. Elles furent aperçues par deux tolbas qui se promenaient sous les arcades de leur cloître. Quelques minutes après, j'entendis des cris perçants partant de la mosquée, et j'appris, par un arabe des Ouled Yahia qui m'accompagnait, que les deux femmes avaient été arrêtées séance tenante et amenées à la mosquée, où elles avaient été fustigées.

Le châtiment religieux le plus redouté des Mozabites est la *Tébria*.

L'individu frappé de la tébria ne peut plus entrer dans la mosquée ; il est privé de ses droits civils ; par suite, il lui est défendu d'assister à la djemaâ. La tébria entraîne généralement l'expulsion du pays. Il m'a été rapporté que tout mozabite ayant habité longtemps le Tell, se trouvait, par ce fait même, frappé de tébria et ne pouvait, à son retour au Mzab, entrer dans la vie commune qu'après avoir subi une expiation qui lui est imposée

par le conseil des tolbas, afin que l'excommunication dont il est frappé soit levée. Le cérémonial de l'expiation est le suivant : le postulant se coupe soigneusement les ongles des pieds et des mains, se lave complétement de la tête aux pieds, ensuite, revêtu d'une chemise propre, les mains croisées sur la poitrine, il se présente devant l'assemblée des tolbas, présidée par le cheïkh-baba et l'aborde en disant : *Ana men Allah ou men Tuïbine* (je suis des gens de Dieu et des gens qui s'amendent). Le cheïkh-baba lit sur lui la fath'a, lui donne le pardon, et il rentre seulement alors dans la vie commune.

Très-économe et rigide observateur des formes extérieures, le mozabite est sévère pour lui-même, au moins en apparence ; il exclut de sa vie toute espèce de superflu. Ainsi fumer ou priser est considéré comme un péché.

Comme tous les musulmans, les Mozabites peuvent épouser légitimement quatre femmes ; mais ils sont généralement monogames ; leurs femmes sont séquestrées comme celles des Maures de nos villes du littoral, et elles ne sortent dans les rues qu'enveloppées dans un haïk, de manière à ne laisser paraître qu'un œil. Leurs mœurs sont relativement très-pures, au moins en apparence ; il paraîtrait qu'en réalité il n'en est pas absolument ainsi ; il est facile de le prouver par les naissances qui se produisent pendant une absence, quelquefois de plusieurs années, d'un mari ; l'enfant est supposé alors avoir dormi pendant un temps plus ou moins long dans le sein de la mère.

L'adultère est sévèrement puni ; l'épouse qui viole la foi conjugale est enfermée, pendant 3 mois, dans une chambre dont on mure la porte ; par un trou réservé dans le toit de la chambre, on lui jette tous les jours un morceau de galette et quelques dattes, le strict nécessaire pour l'empêcher de mourir de faim. Son complice est condamné à la bastonnade, à une amende de 100 réaux et au bannissement.

Les femmes mozabites ne peuvent, sous aucun prétexte, quitter la confédération, même pour suivre leur mari : un mozabite qui emmènerait sa femme dans une ville du Tell serait considéré comme hérétique et perdrait, par suite, sa nationalité. Dans cer-

taines villes, telles que Ghardaïa et Beni-Isguen, les femmes ne peuvent pas se marier en dehors de la ville. A Beni-Isguen, un mozabite ne peut épouser une femme étrangère sans renoncer à cohabiter avec elle dans cette ville. J'ai connu un des personnages politiques importants de Beni-Isguen qui avait épousé une femme étrangère et qui avait dû laisser sa femme et ses enfants dans la ville de Bou-Noura, la djemaâ ayant formellement refusé de la laisser vivre à Beni-Isguen.

Le sentiment de la famille est très-puissant chez le mozabite. L'autorité du père est sans limite sur ses enfants ; un mozabite ne peut posséder en propre, tant que son père est vivant, sans avoir été affranchi par lui : s'il mourait avant que cette formalité ait été remplie, c'est le père qui hériterait du fils, au détriment même de la famille que pourrait laisser ce dernier. Quand un mozabite meurt sans laisser de parents au degré successible, tel que le définit la législation malékite, et sans avoir institué ni héritier adoptif ni légataire universel, ses biens reviennent à la fraction à laquelle il appartient.

L'homme qui se trouve dans la misère a droit au secours de ses héritiers ascendants ou descendants ; dans le cas où il n'aurait pas de parents au degré successible, c'est la fraction dont il est originaire qui doit subvenir à ses besoins ; aussi ne rencontre-t-on jamais de mendiants mozabites.

L'instruction primaire est très-répandue chez les Mozabites, il en est très-peu qui ne sache lire et écrire : ceux qui font le commerce, dans nos villes du Tell, tiennent tous généralement eux-mêmes leurs livres de compte et font leur correspondance sans intermédiaire.

L'instruction est donnée au Mzab par les tolbas en exercice dans chaque ville. Ces tolbas, attachés à la mosquée de la ville, habitent dans les bâtiments communaux qui lui sont toujours adjoints ; ils ne reçoivent aucune rétribution des parents des enfants qu'ils instruisent, et ils n'ont droit, comme leurs élèves, qu'aux produits des biens habous affectés à chaque mosquée. Les produits des habous ne peuvent être vendus et sont toujours distribués en nature.

Le mozabite possède au plus haut degré l'instinct commercial ;

chaque ville du Mzab a son marché, sur lequel les habitants attirent, par tous les moyens possibles, les gens ou les caravanes qui viennent commercer dans ces parages. Tout objet apporté sur le marché est mis aux enchères par le crieur public : quel que soit l'objet mis en vente, les surenchères successives ne peuvent être supérieures à 5 centimes.

De nombreuses tribus fréquentent les marchés du Mzab : elles appartiennent aux cercles de Tiaret, de Géryville, de Biskra, de Bou-Saâda, de Laghouat et de Djelfa. Les Beni-Mzab fréquentent les marchés d'Ouargla, de Metlili, de Tuggurth, du Souf et de la Tunisie ; ils fournissent à Ouargla des grains, des cotonnades, de l'épicerie, du fer fabriqué, de la quincaillerie, et y achètent des tissus de laine, teints en noir ou en bleu foncé, et des dattes.

Ils n'apportent rien à Tuggurth, mais ils s'y procurent de la garance, du tabac du Souf, qu'ils revendent aux Arabes, des burnous, des haïks et surtout des haïks fins venant du Djerid. Ils apportent de la Tunisie de la poudre anglaise, des ceintures rouges, des chachias, des turbans, des mouchoirs en soie pour les femmes et des cotonnades anglaises. Ils se livrent aussi, dans ce pays, à un change avantageux sur nos monnaies, et particulièrement sur la pièce de 5 francs en argent, pour laquelle ils obtiennent 5 réaux 1/2 Tunsi : le réal Tunsi valant 90 centimes au Mzab, ils bénéficient donc de 85 centimes sur chaque pièce de 5 francs française.

Dans le sud-ouest, les Beni-Mzab expédient, par l'intermédiaire des Chambaâ, du fer fabriqué (pioches, haches, etc.), de l'acier, du corail, de l'épicerie, de la quincaillerie et des cotonnades ; ils en retirent de l'alun, du salpêtre, du henné, des cuirs tannés de Tafilalet et des esclaves noirs, surtout des négresses.

L'importation et la fabrication de la poudre forment une des branches les plus actives de l'industrie et du commerce du pays. Il y a dans chaque ville du Mzab un nombre considérable de mortiers en pierre appartenant à la communauté et qui servent à la fabrication de la poudre. Le salpêtre vient du sud-ouest, le soufre de la Tunisie et de la Tripolitaine ; quant au charbon, il est fait sur place au moyen d'un arbre nommé *athel* (tamaris ar-

أثل ج أثول

ticulata). Sur la principale place de la ville de Ghardaïa, il existe un hangar couvert contenant une série de mortiers en pierre d'une dimension considérable, avec des pilons parfaitement agencés pour fabriquer la poudre en grand ; à côté se trouvent des séchoirs. Cette poudre est livrée aux caravanes au prix de 4 francs le kilog. On trouve également au Mzab, de la poudre anglaise, au prix de 5 fr. 50 le kilog. A ce genre de commerce, les Mozabites ajoutent encore la traite des nègres, qu'ils font par l'intermédiaire des marchands du Gourara. A Ghardaïa, un homme ou enfant nègre vaut environ 600 francs, une négresse, 7 ou 800 francs. Le chiffre des nègres arrivant chaque année au Mzab peut être évalué à environ 400.

Les Mozabites paraissent être moins doux pour leurs esclaves que les autres musulmans; les affranchis y sont moins nombreux qu'ailleurs.

J'ai déjà dit plus haut qu'environ un tiers de la population du Mzab émigrait annuellement. Quelques-uns de ces Mozabites se fixent à peu près définitivement dans le Tell et y possèdent de nombreux immeubles ; il est prouvé que, sans les ressources que leur offre le Tell, les Mozabites ne pourraient pas vivre. Aussi, peut-on considérer comme une pure fanfaronnade la réponse qu'ils firent à l'émir Abd-el-Kader, lorsqu'il les menaça, en 1838, de faire couper la tête à tout mozabite qui tomberait entre ses mains, s'ils ne se soumettaient pas ; cette lettre se termine ainsi :

Tu nous menaces de nous priver des grains du Tell, mais nous avons pour 20 ans de poudre et de dattes, et nous récoltons ce qu'il nous faut à peu près de blé pour vivre.

» Tu nous menaces de faire mettre à mort tous les Beni-Mzab qui habitent tes villes. Tue-les, si tu veux, que nous importe ! ceux qui ont quitté notre pays ne sont plus des nôtres ; fais plus, écorche-les, et si tu manques de sel pour conserver leurs peaux, nous t'en enverrons en quantité. »

Une preuve de plus de la relation intime qui existe entre les Mozabites du Tell et ceux qui habitent le Mzab, c'est que pour le paiement de la Lezma annuelle, ceux d'entre eux qui habitent le Tell y contribuent pour plus d'un tiers.

La jurisprudence civile des Mozabites est, à très-peu de chose près, la même que celle des Malékites ; dans les questions de casuistique, ils inclinent plutôt pour les solutions données par Sidi-el-Boukhari, que pour celles proposées par Sidi-Khelil.

Comme toutes les populations du sud de l'Algérie, la confédération des Beni-Mzab se répartit entre les deux grands sofs politiques que suivent les tribus arabes du voisinage.

Chaque ville du Mzab est divisée, le plus souvent très-inégalement, entre les deux grands sofs, Chergui et Gharbi. Les prétextes les plus futiles servent aux Beni-Mzab pour faire naître ou raviver ces luttes de sofs, dans lesquelles les personnalités notables espèrent trouver l'occasion d'arriver à la direction des affaires, quand elles ne l'ont pas. Je pourrais citer de nombreux exemples de ce que je viens d'avancer, mais il me suffit de constater ici que c'est à cet esprit d'intrigue essentiellement révolutionnaire que l'on doit attribuer ces scènes de désordre qui ensanglantent périodiquement les villes du Mzab. La seule peine que la djemaâ puisse prononcer en pareil cas, contre les perturbateurs, est l'expulsion de la ville, soit individuelle, soit en masse, et l'internement limité ou indéfini sur un autre point de la confédération. Mais la djemaâ étant l'expression des sofs, est à la fois juge et partie. C'est, en somme, le plus fort dans la querelle du moment, qui chasse le plus faible. D'un autre côté, les exilés, dont le seul tort, nettement établi, est d'avoir eu le dessous, s'en vont avec l'espoir, souvent réalisé, de reprendre un jour l'avantage et de chasser à leur tour leurs adversaires pour se mettre à leur place. Le lieu de leur exil est toujours trop peu éloigné, pour qu'ils ne puissent entretenir facilement des relations avec les mécontents de la ville qu'ils ont quittée ; ils emportent aux lieux où ils se rendent, les passions qui les ont animés et qui sont encore surexcitées par la défaite ; ils s'y renforcent de l'appui de rivalités analogues, et loin que la querelle soit apaisée, elle s'aigrit au contraire, en devenant une cause d'hostilité entre plusieurs ksours.

Ces désordres prennent un caractère particulier de gravité

lorsque, par l'argent ou par d'autres considérations, les exilés peuvent enrôler à leur service des gens d'action, pris dans les tribus arabes qui vivent au Mzab ou dans le voisinage.

Les Ouled Yahia à Berrian, les Attacha à Guerara, les Médabiah à Ghardaïa, profitent toujours de ces querelles de sofs pour se faire payer largement leurs services, et pour obtenir, ne fût-ce que momentanément, une action quelconque dans la ville, action qui leur est toujours refusée en temps ordinaire.

L'histoire moderne du Mzab est toute entière dans ces guerres et ces rivalités de sofs.

Avant l'occupation française de Laghouat, les Mozabites payaient aux Larba, aux Saïd-Otba, et même à la petite tribu des Mékhalif, qui n'a jamais compté plus de 80 cavaliers, un droit de protection, afin de pouvoir circuler en caravane du Mzab jusqu'au Tell. Ils n'envoyaient dans le Tell qu'une seule grande caravane, tous les ans, au mois d'avril ; elle était escortée par des Larba ou des Ouled Nayl, et payait une redevance aux grandes tribus dont elle traversait le territoire. Le chef de la tribu qui les accompagnait, recevait un tapis, 100 réaux, un habillement complet de femme ; chaque cavalier de goum faisant partie de l'escorte, était nourri ainsi que son cheval, pendant tout le voyage, et recevait une paire de fers et une gandoura en laine.

Du temps des Turcs, il existait une responsabilité matérielle entre tous les Mozabites habitant le Tell ; ils avaient dans chaque ville une caisse dans laquelle tout individu des Beni-Mzab faisant le commerce ou exerçant un métier quelconque, était tenu de verser annuellement une certaine somme, proportionnée à ses moyens : cette caisse de réserve, servait à payer les dettes de ceux qui quittaient le Tell sans avoir fait face à leurs engagements ; elle servait aussi à venir en aide à ceux qui se trouvaient dans la misère.

Une commission composée de membres élus par la corporation des Beni-Mzab de la ville, et ayant l'amin pour président, avait la surveillance de cette caisse ; cette institution existe encore sur quelques points, en Tunisie, à Tripoli, et même à Alexandrie d'Égypte. Les gouvernements de ces pays ont en

effet tenu la main à ce que cette création fut maintenue, étant donné la difficulté qui existe pour un créancier, quel qu'il soit, même indigène, de poursuivre un débiteur mozabite qui s'est réfugié dans la confédération.

Bien qu'entouré de tous les côtés par des populations placées sous notre autorité, le Mzab forme un véritable état indépendant, reconnaissant, il est vrai, notre suzeraineté, nous payant un tribut annuel, mais qui n'est, en réalité, placé que sous notre protectorat. Un véritable traité, consenti par le gouverneur général, le genéral Randon, avec les djemaâs des 7 villes de la confédération, règle encore la nature de nos relations avec les Beni-Mzab.

Ce traité, qui est connu sous le nom de capitulation du Mzab, est du 29 avril 1853. En voici les principales dispositions :

Il ne saurait être question d'un traité de commerce entre » vous et nous, mais bien nettement de votre soumission à la France. En dehors de cette pensée, il ne peut y avoir entre » nous aucun arrangement.

Vos ressources de toute espèce nous sont connues ; chaque ville ne paiera que ce qu'elle peut raisonnablement payer.

Si vous faites cela, vous serez comptés comme nos serviteurs, » notre protection vous couvrira partout, dans vos voyages à travers nos tribus et pendant votre séjour dans nos villes. Votre » commerce ne sera grevé d'aucun droit (*goumereg*), dont nous ne voulons pas entre vous et nous.

Nous ne voulons en aucune façon nous mêler de vos affaires intérieures ; vous resterez à cet égard comme par le passé.

Ce sera donc à vous de régler, dans vos villes, le mode de perception de la somme que vous devrez verser chaque année » au beylik. Nous ne nous occuperons de vos actes que lorsqu'ils » intéresseront la tranquillité générale et les droits de nos nationaux et de nos tribus soumises.

Quant à votre commerce avec le Maroc et avec Tunis, il continuera, avec l'obligation de payer à nos frontières, aux » lieux que nous vous ferons connaître, les droits que la France » impose aux marchandises étrangères.

» Faute de se conformer à ces prescriptions, vos caravanes » seront confisquées par nos gardiens de la frontière ou par les » Arabes du sud, auxquels nous les donnerons.

Nous voulons aussi que vous fermiez vos villes et marchés aux Arabes qui seront nos ennemis, et que vous les repous- » siez par la force, comme doivent faire des serviteurs.

J'ajouterai au texte de cette convention, que le chiffre du tribut à payer par les Beni-Mzab fut fixé à 45,000 francs, ce qui, avec les centimes additionnels et spéciaux frappés depuis cette époque sur tous les impôts arabes, porte la somme totale de la lezma du Mzab à 49,837 fr. 66.

Pour bien comprendre la valeur des clauses de cette convention, il est indispensable de se rappeler dans quelles circonstances elle a été conclue.

Il y avait, en effet, à peine deux mois que nous avions fondé un établissement définitif à Laghouat. Tout le reste du pays en avant de ce poste, bien que placé sous le commandement de chefs reconnus ou agréés par nous, tels que les Ben-Babia à Ouargla, les Ben-Djellab à Tuggurth, les Oulad Sidi-Cheikh dans le reste du Sahara, était en réalité un pays complétement insoumis. De plus, il était agité à cette époque, par les agissements de Ben Naceur, Ben Chohra et du chérif Mohammed ben Abd-Allah.

La capitulation du Mzab de 1853, dans les termes, même si vagues à certains égards, dans lesquels elle est rédigée, n'en constituait pas moins un acte d'une haute importance pour notre influence politique dans le sud.

La position géographique du Mzab, où aboutissent toutes les routes du Sahara, en faisait et en fait encore un point stratégique de premier ordre. Il était donc évident que si la neutralité du Mzab pouvait être assurée, les insurgés du Sahara étaient obligés de s'éloigner tellement de la ligne de nos postes du sud, que les tribus situées au nord de la limite du Mzab, les seules qui fussent soumises en 1853, pouvaient être soustraites, en grande partie, à l'action des agitateurs du Sahara. La capitulation de 1853, en reconnaissant au gouvernement français le

droit de déclarer les Mozabites du Tell solidaires de ceux du sud, permettait donc d'assurer facilement, dans une certaine limite, la neutralité du Mzab.

Le gouvernement français n'a jamais fait usage du droit que lui donne la capitulation, de prendre, en cas de trouble au Mzab, des otages parmi les Mozabites qui habitent les villes du Tell ; cette mesure de rigueur n'était pas nécessaire et ne sera jamais indispensable. Le Mzab, en effet, n'est en réalité qu'un vaste marché ; il nous suffit donc de menacer les Mozabites de leur couper les communications avec le Tell, pour qu'immédiatement, et sans aucun déploiement de forces militaires, on obtienne telle satisfaction qu'il est utile de réclamer.

Ce procédé a été employé plusieurs fois, et toujours avec le même succès. Il n'y aura donc jamais à craindre de complications politiques sérieuses venant du Mzab, et notre action pourra toujours s'exercer avec la plus grande facilité sur ce pays, soit que le *modus vivendi* actuel soit conservé, soit que nous prenions directement le gouvernement et l'administration du Mzab.

Il est possible, en effet, que nous ne puissions toujours maintenir le *statu quo* actuel, malgré la simplicité du système sur lequel il repose et les avantages réels qu'il présente.

Les Mozabites fixés dans nos villes et qui y jouissent depuis longtemps des avantages que procure le fonctionnement régulier de nos institutions, ont tenté à diverses reprises de pousser le gouvernement à assimiler le Mzab aux territoires qui l'environnent.

Cette modification radicale, qui entraînerait la suppression de la capitulation de 1853, a été également réclamée par quelques individualités ambitieuses du Mzab habitant la confédération. Mais la masse du peuple, prévoyant que le premier acte du gouvernement, aussitôt que la suppression de la capitulation de 1853 aurait été prononcée, serait d'établir un nouvel impôt sur le Mzab, s'est toujours prononcée en faveur de l'état de choses actuel, quelque soit du reste les inconvénients que l'on peut y reconnaître.

Depuis 1870, la question du Mzab se présente sous un aspect particulièrement intéressant.

Il y a, comme on le sait, au Mzab, une population israélite assez considérable : la seule ville de Ghardaïa contient 300 familles de cette race, et il y en a un certain nombre, en outre, à Guerara et à Berrian. Ces Israélites n'habitent pas toujours la confédération ; beaucoup d'entre eux, au contraire, font des installations d'une certaine durée dans nos villes du sud et surtout à Laghouat. Ceux qui se sont fixés dans nos villes ont naturellement bénéficié des dispositions du décret du 24 octobre 1870, sur la naturalisation des Israélites, et j'ai appris que quelques-uns d'entre eux, qui avaient satisfait à certaines conditions de résidence, ont figuré sur des listes électorales et même sur celles de l'armée territoriale, comme étant citoyens français.

Mais, comme je l'ai dit plus haut, ces Israélites du Mzab, fixés temporairement à Laghouat ou ailleurs, reviennent dans la confédération, où ils sont soumis de nouveau aux lois particulières du Mzab, après avoir été traités à Laghouat comme des citoyens français. Sans entrer dans de plus amples détails sur cette étrange situation, il suffit de la signaler pour comprendre le désordre moral et matériel qui peut se produire dans certains cas, par suite de cette double nationalité (1).

Quelle que soit la solution adoptée, il ne faudra pas oublier

---

(1) Un de nos amis, qui a voyagé longtemps en Amérique, a observé, chez les Cherokees du territoire indien, une curieuse solution d'une difficulté analogue.

D'après les conventions intervenues entre le gouvernement fédéral et les Indiens, l'entrée des réserves indiennes est interdite aux blancs. Quelques-uns de ceux-ci s'y étaient pourtant fixés, grâce à la tolérance des tribus ; mais, d'autre part, la législation fédérale, soumettait aux tribunaux des États ou de la Confédération tous litiges pouvant survenir entre un indien et un blanc, et les premiers ne voulaient à aucun prix se soumettre à la juridiction américaine. Pour tourner la difficulté, il a été décidé par le grand conseil de la nation Cherokee, et admis par les États-Unis, que tout blanc venant habiter les réserves du territoire indien devrait se faire adopter par la nation et renoncer formellement au bénéfice de la juridiction des États-Unis ou de son état particulier. Cette renonciation n'a, bien entendu, d'effet que sur le territoire des Cherokees, et le citoyen adopté, quand il rentre dans l'Arkansas ou dans le Missouri, redevient, sans autre formalité, citoyen des États-Unis et de son état d'origine.

que les Mozabites, si facilement assimilables aux autres indigènes de nos villes, au moins en apparence, restent Mozabites quand même et méprisent, dans le fond de leur cœur, tous ceux qui ne sont pas de leur race et qui ne partagent pas leurs doctrines. Ils forment, en un mot, une petite église fermée, dont l'entrée n'est permise à personne.

En terminant cette étude, il peut être utile de donner quelques indications ethnographiques sur les Mozabites et sur leur langage.

Tout le monde, en Algérie, sait très-bien distinguer ce type du mozabite ; il offre, en effet, un ensemble de caractères extérieurs qui ne permettent de le confondre avec aucun des autres types de l'Afrique septentrionale.

Bien qu'il soit aussi d'origine Berbère, le mozabite ne ressemble ni au kabyle du Nord, ni au chaouïa plus ou moins sédentaire des hauts plateaux de l'Algérie ; on ne peut même pas le confondre avec le ksourien des oasis de l'extrême sud ; cependant il parle, comme lui, la langue zenatienne.

La race mozabite est généralement petite et trappue ; la face est large et plate, le teint pâle et mat ; le nez est fort, la bouche grande, les lèvres épaisses ; l'œil, généralement enfoncé, est surmonté d'un sourcil droit et largement accusé.

Même dans son mélange avec la race nègre, le type mozabite subsiste, et l'on ne confondra jamais un mulâtre mozabite avec un mulâtre arabe. Comme l'homme, la femme mozabite est petite ; sa stature est moins élancée que celle de la femme arabe ; cela tient peut-être à ce qu'elle se marie encore plus jeune que celle-ci.

L'homme du peuple, au Mzab, est habillé d'une gandoura en coton pendant l'été ; en hiver, il porte une gandoura de laine multicolore ; sa tête est généralement coiffée d'une chachia recouverte d'un morceau de coton qui encadre la figure, comme le haïk de l'arabe, et recouvre le col ; le burnous et le haïk ne sont portés que par les gens riches.

Quoique très-mauvais cavaliers et fort peu guerriers, les Mozabites ont le goût des beaux chevaux et des belles armes ; ils affectionnent surtout les tromblons : cette arme est, en effet, dangereuse dans les mêlées au milieu d'une ville.

Les Mozabites ferment leurs portes avec d'énormes clefs, faites soit en bois, soit en fer. C'est toujours à coups de clefs que commencent les rixes entre eux ; cette arme improvisée, dont ils se servent surtout comme de projectile, n'en est pas moins très-dangereuse en raison de son poids.

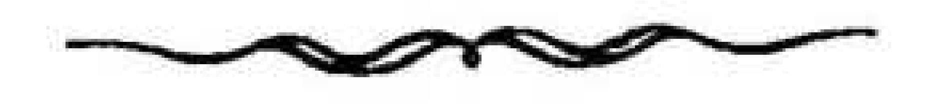
La langue mozabite est un idiome berbère ; elle fait partie des dialectes zenatiens. Les radicaux de cette langue sont à peu près les mêmes que ceux du dialecte employé par les Kabyles du Djurjura, avec lequel elle a une ressemblance complète, comme règles, dans la formation des mots, et comme accidents grammaticaux. Il est probable que c'est en raison de leur relation avec les populations de l'extrême sud, qui affectionnent les sons gutturaux durs et évitent les intonations nasales, que les Mozabites ont modifié dans ce sens leur langage, lequel, comme mots, se rapproche cependant bien plus de l'idiome des Berbères du nord que de celui des Touaregs.

Pas plus que les Berbères du nord, les Mozabites n'ont de caractères d'écriture pour reproduire leur langue, tandis qu'il n'en est pas de même chez les Touaregs.

Tous les hommes mozabites parlent l'arabe assez purement ; quelques-uns ont appris le français dans nos villes du littoral, et même certaines langues européennes, telles que l'espagnol et l'italien ; comme tous les commerçants, ils ont une aptitude particulière à apprendre les langues.

J'ai exposé dans cette étude, aussi fidèlement que possible, les principaux traits distinctifs du peuple Mozabite ; ce que j'ai rapporté de leurs usages a toujours été soigneusement débarrassé du cachet grotesque ou odieux que les Arabes leur prêtent volontiers. Je ne me dissimule pas que telle qu'elle est, cette étude paraîtra incomplète sur bien des points ; mais je préfère m'exposer à ce reproche qu'à celui d'avoir avancé des faits dont la preuve serait encore à faire.

A. Coÿne.



ALGER. — TYPOGRAPHIE ADOLPHE JOURDAN.